Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260224-2026_1_BUREAU-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 19
Votants : 16
Présents : 16
Absent représenté :

Date de la convocation : 18 février 2026
Date d'affichage : 18 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, à neuf heures quarante-cinq, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT,

Etaient présents :
M. Christian HUBERT, M. Emmanuel HOUDUS, M. Thomas JANVIER, M. Jean Claude BOULMER, M. Olivier GAIGNE, M. Pascal HERVE, M. Daniel HELBERT, Mme Virginie ELSHOUT, M. Jean Yves EON, Mme Mélanie MONTEMBAULT,
M. Pierre SOURDIN, M. David RETORE, Mme Raymonde LOHIER, M. Patrick BESNARD, M. Claude HAMARD, M. Loeiz RAPINEL

Absents excusés : M. Henri RAULT, Mme Laetitia MEIGNAN, M. Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_1_BUREAU_020_7.4 : Attribution subvention Aides Pass commerce et artisanat

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire présente le rapport suivant :

Vu la délibération n°2023/119/020 du Conseil communautaire en date du 30 mai 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique 2023-2028 avec le Conseil régional de Bretagne ;

Vu la convention de partenariat entre le Conseil régional de Bretagne et Couesnon Marches de Bretagne relative aux politiques de développement économique 2023 – 2028 en date du 10 août 2023 ;

Vu l'avis du Comité d'agrément d'attribution des aides en date du 19 février 2026 ;

Il est proposé d'attribuer une aide au titre du dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT aux entreprises suivantes :

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260224-2026_1_BUREAU-DE

Nom de l'entreprise	Adresse du projet	C/A	Activités	Nature des projets	Nature des investissements	Montant travaux éligibles	Montant de l'aide	Part CMB (50%)	Part Région (50%)
ETABLISSEMENT BOUVET	7 Rue Chateaubriand Saint-Brice-en-Coglès 35460 Maen-Roch	Commerce	Prêt-à-porter	Développement	Investissements immobiliers, matériels, équipements et numériques	6 519,37 €	1 955,81 €	977,90 €	977,91 €
LC FUMISTERIE	11 La Barre 35560 Bazouges-la-Pérouse	Artisanat	Entretien/pose cheminées et poêles	Création	Investissements matériels, équipements et numériques	11 703,75 €	3 511,12 €	1 755,56 €	1 755,56 €
SARL VOLET PLUS	5 Maubuisson 35560 Noyal-sous-Bazouges	Artisanat	Réparation et modernisation volets roulants	Création	Investissements immatériels, matériels, équipements et numériques	10 087,25 €	3 026,18 €	1 513,09 €	1 513,09 €
TOTAL						**28 310,37 €**	**8 493,11 €**	**4 246,56 €**	**4 246,55 €**

Budget Prévisionnel PASS CA 2026	**77 000 €**
Montant total des aides PASS CA votées 2026, suite à l'adoption de ces 3 dossiers	8 493,11 €
Montant total financé par CMB (50 %)	4 246,55 €
Montant total financé par la Région (50 %)	4 246,56 €
Montant restant 2026	68 506,89 €

Une convention d'attribution de l'aide sera établie avec chacune des entreprises bénéficiaires.

Vu l'avis favorable du Comité d'agrément d'attribution des aides du 19 février 2026.

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire propose :

- **D'approuver le versement d'une subvention aux établissements désignés ci-dessus, conformément aux conditions du dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement Monsieur le Vice-président à signer tous documents afférents.**

Vu l'exposé Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT

Communauté Marches de Bretagne
I. et V.